

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 20 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2020

Présents : M. PIGOREAU – Mme JULIEN – M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – Mme MÉRAUD-BOYER – M. LEFERT – M. MOREAU – M. SALOU – Mme REGNAULD - M. JOSÉ – Mme BLONDEAU – Mme MÉSANGE - M. ADAM

Absente excusée : Mme CANY

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu du 8 juin 2020

Le compte-rendu de la réunion du 08 juin 2020 est approuvé.

2. Profession Sport et Animation 41 (PSA 41) : demande de participation de solidarité

L'association Profession Sport et Animation 41 met à disposition de la commune des éducateurs sportifs pour dispenser le sport à l'école, à raison de 3 h/semaine et une éducatrice sportive à raison d'1 h/semaine pour animer le cours de gymnastique des retraités.

Le conseil d'administration de PSA 41 a décidé de maintenir la rémunération des éducateurs pendant la période de confinement. Pour cette période, l'association a perçu les aides de l'Etat, dans le cadre de l'activité partielle.

Par mail en date du 12 juin 2020, l'association Profession Sport et Animation 41 a sollicité le versement d'une participation de solidarité par la commune d'un montant de 10 € par heure de cours pour compenser la différence entre l'indemnisation de l'Etat et les rémunérations versées. PSA 41 s'engage à présenter les comptes de la période correspondant au confinement et en cas d'excédents, l'association s'engage à faire un avoir sur la facture du mois de décembre 2020.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil concernant le versement de la participation de solidarité qui représente environ 400 €.

Il est décidé d'attendre les comptes de fin d'année pour délibérer. D'ici là, le conseil demande que l'association présente ses comptes de 2019 et de 2020 dans la mesure où cette sollicitation peut s'apprécier comme une subvention.

A la question de Madame MÉSANGE concernant la rémunération des intervenants des TAPS pendant la période de confinement, Madame BLATEAU a expliqué la décision de rémunération : paiement à 80 % pour la période allant jusqu'aux vacances d'avril. Pour la période suivante, aucune rémunération n'a été versée dans la mesure où les activités et conventions n'étaient pas engagées.

3. Commissions Cœur de village

La phase de travaux du cœur de village pour l'année 2020 s'achève. La dernière phase prévue en 2021 porte sur l'aménagement de l'allée de la Vallée.

Lors de la campagne électorale, il a été décidé de modifier le projet en maintenant l'enveloppe globale allouée à ce réaménagement. Il est donc nécessaire de créer une commission cœur de village qui sera chargée de travailler avec le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose que cette commission soit ouverte aux habitants qui le souhaitent.

Madame MÉSANGE regrette que le projet soit remis en cause et craint que le projet initial soit dénaturé ; il avait été conçu comme un espace bucolique.

Monsieur ADAM s'interroge sur la maintien des subventions en cas de changement du projet. Après information auprès de Monsieur BRINDEAU, Monsieur PIGOREAU indique qu'il devrait y avoir maintien des subventions.

L'objectif du nouveau conseil est d'intégrer un espace de jeux pour les enfants et un parcours de santé tout en maintenant l'enveloppe prévue initialement pour l'aménagement de cette allée.
L'ensemble du conseil confirme la volonté d'effectuer la réfection du portail de l'allée de la Vallée qui est très dégradé.

Les membres du conseil municipal qui souhaitent participer à la commission cœur de village sont : Albert PIGOREAU, Stéphane ADAM, Odile MÉSANGE, Nadine BLONDEAU, Cyril MOREAU, Mario JOSÉ, Thierry LEFERT, Françoise MÉRAUD, Marie-Pascale TAILLARD, Michel LECOSSIER, Didier SALOU et Delphine JULIEN. Les membres extérieurs qui souhaitent intégrer cette commission doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

La fin des travaux autour de la place et des rues adjacentes aura lieu les 19 et 20 août 2020. La réception des travaux est prévue le lundi 31 août à 10 h.

Pour rappel, le revêtement grenailé prévu dans le marché ne sera pas posé en raison du surcoût du grenailage. La couleur plus claire apparaîtra dans le temps (d'ici 18 à 24 mois normalement). Monsieur MOREAU craint des risques de surprise du fait de la nouveauté et de la méconnaissance totale de cet enrobé.

Le dysfonctionnement des feux est dû au problème de boucles de détection.

La commission voirie s'est réunie le 22 juin pour approuver le plan de circulation. Pour rappel, à la demande des commerçants, la rue qui descend le long de la boulangerie et le bar avait été remise en double sens ; la partie voirie avait alors été élargie pour permettre ce double flux. Après quelques semaines de fonctionnement et à la demande des commerçants, le sens unique semble le sens de circulation le plus approprié. Le conseil décide donc de revenir au sens de circulation proposée initialement par le bureau d'études avec une circulation à double sens, entre le bas de la place, le bas de la rue du Château d'eau et la rue de la Couture et un sens unique descendant de la rue de la Couture à l'avenue du 11 novembre. La sortie de la place se fera entre la mairie et l'église (cf. plan ci-dessous).

Les panneaux routiers indiquant les sens de circulation seront posés, à minima, pour éviter une trop grande pollution visuelle.



4. Finances : Tarifs de l'Artésienne

Plusieurs intervenants privés ou associations hors commune utilisent la salle de l'Artésienne pour dispenser leur cours.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués au titre de l'année 2019-2020 :

- Danse de salon : 800 €/an
- Yoga : 210 €
- Cours de gymnastique 315 €

Pour information, ces activités n'ont pas eu lieu depuis le 17 mars.

Le conseil décide de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2020-2021.

(*NDLR : les cours de danse de salon dispensés par Monsieur JACQUOT ne reprendront pas à la rentrée, faute de participants*).

5. Finances : subventions aux associations

Madame GOUJON présente la demande des associations au titre des subventions 2020 approuvée par la commission associations :

NOM DES BENEFICAIRES	Accord 2019	Demande 2020	Proposé 2020
Amicale des retraités	700	800	700
Bal des pompiers	500		
CALV jeunes			
Cantine scolaire	21 000	20 090	20 090
Cercle généalogique loir et cher	300		
Club Créa	200	200	200
Comité des fêtes	1 200	630	630
Foot entente NTV	610		
Foot villiers	900	1 000	900
Karaté	500		
Néovent	500	500	500
Société de chasse	200	200	200
Société musicale (asso)	1 600	1 600	1 600
Société musicale (asso) subv except	1 000	1 000	1 000
Tennis-club	1 050	1 050	1 050
USEP villiers	500	400	400
USV Triathlon	300		
VTT	200	300	300
Perche nature	0		
Cinécole	65	65	65
Trompes de la Boissière	50	50	65
Secrétaires de mairie	40	40	40
Souvenir français	40	40	40
UNACAFN		400	400
Total	31 455	28 845	28 180

Madame JULIEN justifie les variations de demandes comparativement à l'année 2019.

Malgré la baisse du nombre de repas et les aides de l'Etat au titre du chômage partiel, l'association de la cantine n'a pas pu réduire le montant de sa demande de subvention. En effet, l'association n'a pas pu réaliser les recettes espérées notamment par la récupération de ferraille et la vente de plats. Malgré l'annulation de la soirée du 13 mars, aucune perte n'a été constatée, l'ensemble des repas ayant été vendus.

La subvention exceptionnelle de la société musicale s'explique par la volonté d'acheter des timbales pour un montant de plus 5 700 €. L'association a également sollicité une subvention auprès du conseil départemental du Loir et Cher.

L'association du Foot Entente NTV n'a pas de projet justifiant une augmentation de la subvention par rapport à l'année 2019. En revanche, les associations VTT et les trompes de la Boissière ont un rayonnement de plus en plus important justifiant une augmentation de la subvention.

L'UNCAFN a, pour la première année, décidé de déposer une demande de subvention. En effet, les membres de l'association vieillissant, il est de plus en plus difficile d'organiser des animations telles que le concours de belote. Le projet de l'association est de faire un voyage.

Le conseil approuve la proposition de la commission associations.

6. Urbanisme : droits de préemption urbain - relevé de décisions

Le conseil municipal prend acte des décisions prises au titre des déclarations d'intention d'aliéner reçues et pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2020-02	1bis, rue de la Couture	AC 238 – AC 187 – AC 239 – AC 245
2020-03	6, rue des Plans d'Eau	ZH 104 – ZH 156 – ZH 279
2020-04	3, ruelle Bûcheron	AB 337
2020-05	Le Coudray (cave)	AA 209
2020-06	8, rue des Geaulées	AB 120 – AB 129
2020-07	26, rue de la Garelière	AE 207 – AE 209
2020-08	Avenue Ronsard	AB 324
2020-09	13, rue des Plans d'Eau	ZH 243
2020-10	8, rue de la Fuye	AB 280
2020-11	Avenue Ronsard	AB 324

7. Communication : création d'un site internet

Un site internet présente la commune mais il est géré par le club informatique. Messieurs PIGOREAU et SALOU et Madame TAILLARD ont rencontré Messieurs ADAM (président du club informatique) et THIBAUT, tous deux créateurs du site informatique villiers-sur-loir.com. Cette rencontre avait pour objectif de connaître avec précision le fonctionnement du site et les opportunités pour utiliser le site existant. Le principe est que les administrateurs gèrent le site et restent garants du contenu. Initialement, le club informatique a été créé pour permettre aux villiersois, et notamment les retraités, de se former sur internet.

Le site est co-géré avec une partie d'informations municipales (mises à jour par Stéphane ADAM, en tant qu'adjoint chargé de la communication) et par les associations qui ne se sont, malheureusement, pas approprié l'outil.

Lors de cette réunion, il a été décidé d'ouvrir les droits pour toutes les informations municipales, fêtes et manifestations aux nouveaux élus ainsi que toutes rubriques relatant la vie de la commune. La volonté est de développer le site et le rendre vivant. Les créateurs du site souhaitent rester propriétaires et modérateurs.

Il est donc décidé de rédiger un cahier des charges pour définir les conditions d'accès par les élus et de ne pas créer un nouveau site.

Il faut noter qu'il existe deux pages facebook sur Villiers.

Madame TAILLARD va faire les démarches pour déposer le nom Villiers-sur-Loir et assurer ainsi sa protection.

8. Personnel : remboursement de frais téléphonique

Pendant la période de confinement, la secrétaire de mairie a travaillé en télétravail assurant la permanence téléphonique grâce au transfert d'appel. Ce nouveau mode de travail lui a généré un surcoût sur la facture téléphonique de 120 €. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil accepte le remboursement des frais téléphoniques pour un montant de 120 €.

9. Ordre du jour complémentaire : composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 8 juin 2020, le conseil avait élu les membres de la CAO. Il s'avère nécessaire de revoir la composition de cette

commission qui, outre le maire, doit être composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Le conseil élit, à main levée :

- Michel LECOSSIER, Marie-Pascale TAILLARD et Nadine BLONDEAU, membres titulaires
- Didier SALOU, Françoise MÉRAUD et Odile MÉSANGE, membres suppléants

10. Questions diverses

- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois :

Monsieur Albert PIGOREAU a été élu et membre du bureau hors les 15 vice-présidents. L'ensemble du conseil regrette que Villiers-sur-Loir n'ait plus de vice-présidence, d'autant plus que Saint-Ouen en a eu deux.

Monsieur BRILLARD a demandé aux adjoints de Vendôme ne pas cumuler de poste d'adjoint de Vendôme avec un poste de vice-président.

La moitié des vice-présidences a été attribuée à des communes de plus de 1 000 habitants, l'autre moitié à des communes de moins de 1 000 habitants.

- Rencontre avec la sous-préfète

- Les membres de la municipalité ont rencontré la sous-préfète qui, suite à la demande de Monsieur PIGOREAU, a fait part que la Saint-Gilles était compromise en raison du maintien des gestes barrières.

- Lors de la question sur les projets de la nouvelle équipe municipale, la sous-préfète a précisé que la situation financière de la commune était dans le « orange ». C'est pourquoi les élus ont souligné la volonté d'être vigilants sur les dépenses communales.

- Concernant la caserne des pompiers, la sous-préfète souhaite que ce dossier avance et aboutisse assez rapidement. Les élus présents ont apporté des arguments supplémentaires espérant que Villiers puisse conserver la caserne en évoquant l'arrivée de la nouvelle unité de fabrication de Vuitton proche de la gare TGV. La sous-préfète a, elle, évoqué la superposition géographique des zones d'intervention avec le centre de secours de Vendôme. Il semble qu'il y ait également une rivalité entre pompiers professionnels et pompiers bénévoles.

- Travaux

- Monsieur LECOSSIER informe le conseil que la toiture du cabinet médical est en partie à refaire. Des devis ont été demandés auprès de 3 charpentiers. La difficulté réside dans la disponibilité des artisans. Pour l'instant, il faut envisager mettre le bâtiment hors eau.

- La commune va remplacer les panneaux sur les ilots centraux de la RD5.

- La commission voirie se réunira pour aborder tous les points sensibles et notamment les passages piétons de la RD5 (éclairage et accessibilité).

- Un habitant de la rue du Clos Saint-Hilaire a demandé qu'un trottoir soit fait sur cette rue.

- Rue de la Cave Lagas : la circulation de quads fait descendre des pierres sur la voie.

- Fibre

Monsieur ADAM évoque un manque de précaution et de sécurité par l'entreprise qui réalise les travaux. Monsieur PIGOREAU demande que lui soient transmises toutes photos justifiant ces remarques ; il pourra alors en faire part à Monsieur PILLEFER, président du syndicat Val de Loire Numérique.

- Le petit Villiersois

Madame MÉSANGE regrette que les agents masculins et les enseignants aient été oubliés dans les remerciements sur la mise en œuvre des mesures sanitaires à l'école.

Par ailleurs, elle s'étonne qu'aucune information relative aux associations n'ait été communiquée. Madame TAILLARD précise qu'un mail a été adressé à toutes les associations pour les informer

qu'un prochain petit villiersois serait publié en septembre avec l'actualité associative. Le petit villiersois est un outil de communication pour les associations.

Un flyer spécial sera distribué pour communiquer sur le sens de circulation de la place Fortier.

- Commission contrôle des listes électorales

Le maire et les adjoints ne pouvant être membres de cette commission, il est proposé les représentants suivants :

- liste majoritaire :

- MÉRAUD-BOYER Françoise, SALOU Didier, MOREAU Cyril, membres titulaires

- LEFERT Thierry, JOSÉ Mario, GOUJON Madeleine, membres suppléants

- deuxième liste :

- MÉSANGE Odile, BLONDEAU Nadine, membres titulaires

- ADAM Stéphane, membre suppléant

La séance est levée à 22 h 35



Le Maire,

Albert FIGOREAU